

2017

(budget primitif)

**ANNEXES
BUDGETS ANNEXES**

**métropole
GrandNancy**

**Budgets
annexes**

15 FEV. 2017

**Budget primitif 2017
Etats Annexes**

SOMMAIRE

		NOMENCLATURE	
Pages	A - Eléments du bilan	M4	sans objet
	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	A1.1	x
	Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
9	- Budget de l'eau	A1.2	
15	- Budget de l'assainissement		
23	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
27	- Budget des parcs de stationnement		
33	- Budget des locations immobilières		
39	- Budget des congrès et événements		
45	- Budget des transports		
	Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
55	- Budget de l'eau	A1.3	
59	- Budget de l'assainissement		
63	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
67	- Budget des parcs de stationnement		
71	- Budget des locations immobilières		
75	- Budget des congrès et événements		
79	- Budget des transports		
	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
85	- Budget de l'eau	A1.4	
89	- Budget de l'assainissement		
93	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
97	- Budget des parcs de stationnement		
101	- Budget des locations immobilières		
105	- Budget des congrès et événements		
109	- Budget des transports		
	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	A1.5	x
	Etat de la dette - Autres dettes	A1.6	x
113	Méthodes utilisées pour les amortissements		
115	- Budgets de l'eau	A2	
119	- Budget de l'assainissement		
123	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
127	- Budget des parcs de stationnement		
131	- Budget des locations immobilières		
135	- Budget des congrès et événements		
139	- Budget des transports		
	Etat des provisions et des dépréciations		
145	- Budget de l'assainissement	A3.1	
	Etalement des provisions	A3.2	x
	Equilibre des opérations financières - Dépenses - Recettes		
151	- Budgets de l'eau	A4.1 A4.2	
155	- Budget de l'assainissement		
159	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
163	- Budget des parcs de stationnement		
167	- Budget des locations immobilières		
171	- Budget des congrès et événements		
175	- Budget des transports		
	Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	A5.1.1	x
	Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	A5.1.2	x
	Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	A5.2.1	x
	Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	A5.2.2	x
	Etat des charges transférées		
181	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications	A6	
185	- Budget des congrès et événements		
	Détail des opérations pour le compte de tiers	A7	x

SOMMAIRE			
	B - Engagements hors bilan		
	Etat des emprunts garantis par la régie	B1.1	x
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	B1.2	
193	- Budgets de l'eau		
197	- Budget de l'assainissement		
201	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
205	- Budget des parcs de stationnement		
209	- Budget des locations immobilières		
213	- Budget des congrès et événements		
217	- Budget des transports		
	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	B1.3	
225	- Budgets de l'eau		
227	- Budget de l'assainissement		
231	- Budget des transports		
	Etat des contrats de crédit-bail	B1.4	x
	Etat des contrats de partenariat public-privé	B1.5	x
	Etat des autres engagements donnés	B1.6	x
	Etat des engagements reçus	B1.7	x
	Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	B2.1	
237	- Budgets de l'eau		
241	- Budget de l'assainissement		
245	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
249	- Budget des parcs de stationnement		
253	- Budget des locations immobilières		
257	- Budget des congrès et événements		
261	- Budget des transports		
	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	B2.2	x
C - Autres éléments d'informations			
	Etat du personnel	C1.1	
269	- Budget de l'eau et de l'assainissement		
273	- Budget des transports		
	Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	C1.2	x
	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	C2	
277	- Budget du Réseau Métropolitain de Télécommunications		
281	- Budget des congrès et événements		
287	- Budget des transports		
	Liste des services individualisés dans un budget annexe	C3	x
D - Arrêté et signatures			
291	Arrêté et signatures	D	

A. ELEMENTS DU BILAN

A1.2

ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE
DE DETTES

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					48 932 980,35									
1641 Emprunts en euros (total)					48 932 980,35									
1223631	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/06/2012	28/12/2012	01/06/2013	1 500 000,00	V	LEP	1,250	3,850		T	C Amortissements Constantis	N	A-1
169127DS	DEPFA BANK (ANC.CL)	24/11/1999	24/11/1999	24/02/2000	1 676 939,19	V	EURIBOR3M	4,500	4,290		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-4
17590	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	10/12/2008	29/03/2009	4 100 000,00	F	FIXE	3,690	3,590		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1816192X	CREDIT FONCIER (GPE CE)	11/05/2012	01/06/2012	01/09/2012	3 300 000,00	F	FIXE	4,980	5,150		T	C Amortissements Constantis	N	A-1
18487	SOCIETE GENERALE	07/09/2011	20/10/2011	20/04/2012	4 000 000,00	V	TF/EUR-3M	1,840	1,840		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
237133	CREDIT AGRICOLE CIB	22/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	8 000 000,00	V	TF/CMS-GBP-EUR	3,470	3,920		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-4
2703437I1	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	2 200 000,00	V	TF-CS+MARG.EVOL	3,030	3,140		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
560	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	31/12/2009	31/01/2010	3 000 000,00	F	FIXE	3,565	3,680		M	C Amortissements Constantis	N	A-1
8376663A	CREDIT FONCIER (GPE CE)	21/12/2012	04/01/2013	04/04/2013	2 500 000,00	F	FIXE	4,310	4,450		T	C Amortissements Constantis	N	A-1
A030061	CAISSE EPARGNE PAYS LORRAINS	24/06/2003	25/06/2003	25/09/2003	1 184 000,00	F	FIXE	3,740	3,790		T	C Amortissements Constantis	N	A-1
CFF 778011492U	CREDIT FONCIER (GPE CE)	27/12/2005	29/12/2005	01/03/2006	8 000 000,00	V	TF/LIBOR-USD	3,710	3,620		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN172597	DEXIA CREDIT LOCAL	12/07/2001	16/07/2001	31/07/2001	1 372 041,16	V	EURIBOR12M	3,410	3,210		M	F In Fine	N	A-4
MIN213845	DEXIA CREDIT LOCAL	14/11/2003	03/05/2004	01/05/2005	3 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,000	1,910		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON504825	LA BANQUE POSTALE	29/05/2015	24/06/2015	01/01/2016	5 100 000,00	F	FIXE	1,530	1,540		S	C Amortissements Constants	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					6 685 122,31									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					6 685 122,31									
	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	10/10/2016	10/10/2016	01/02/2018	6 685 122,31	F	FIXE	0,000	0,000		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs		A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					55 618 102,66									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		31 114 660,36					2 502 407,05	968 065,61	0,00	106 315,54	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		31 114 660,36					2 502 407,05	968 065,61	0,00	106 315,54	
1223631	N	0,00	A-1	1 150 000,01	11,00	V	LEP	3,640	100 000,00	39 940,27	0,00	3 246,08	
169127DS	N	0,00	A-1	136 624,59	0,00	V	EURIBOR3M	0,000	136 624,59	1 087,88	0,00	0,00	
17590	N	0,00	A-1	2 923 771,51	11,00	F	FIXE	3,690	182 684,29	106 842,25	0,00	842,88	
1816192X	N	0,00	A-1	2 557 500,00	15,00	F	FIXE	4,980	165 000,00	125 999,72	0,00	10 259,84	
18487	N	0,00	B-1	3 528 506,46	15,00	V	TF/EUR-3M	1,840	123 947,84	64 972,62	0,00	12 702,79	
237133	N	0,00	B-4	4 774 511,25	9,00	V	TF/CMS-GBP-EUR	4,000	397 673,55	193 632,96	0,00	1 438,96	
2703437T1	N	0,00	A-1	1 564 662,44	11,00	F	FIXE	3,050	98 300,62	48 385,00	0,00	124,23	
560	N	0,00	A-1	1 950 000,04	12,00	F	FIXE	3,565	150 000,00	67 986,29	0,00	178,25	
8376663A	N	0,00	A-1	2 031 250,00	16,00	F	FIXE	4,310	125 000,00	86 712,57	0,00	20 311,62	
A030061	N	0,00	A-1	118 400,00	1,00	F	FIXE	3,740	78 933,32	3 321,12	0,00	28,70	
CFF 778011492U	N	0,00	A-1	4 262 904,60	8,00	F	FIXE	3,710	409 596,99	154 593,58	0,00	12 481,22	
MIN172597	N	0,00	A-1	433 437,62	4,00	V	EURIBOR12M	0,000	80 973,58	0,00	0,00	1 236,27	
MIN213845	N	0,00	A-1	787 091,84	2,00	V	EURIBOR12M	0,058	249 672,27	462,85	0,00	7 570,90	
MON504825	N	0,00	A-1	4 896 000,00	23,00	F	FIXE	1,530	204 000,00	74 128,50	0,00	35 893,80	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		6 685 122,31					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N												ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		6 685 122,31						0,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	6 685 122,31	20,00	F	FIXE	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		37 799 782,67						2 502 407,05	968 065,61	0,00	106 315,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8) O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuel						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					420 900,00										
9C54001	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	01/06/2009	01/02/2010	01/02/2011	308 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1	
9C54289	AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE	01/02/2011	01/02/2011	01/02/2012	112 900,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					14 900 680,35										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital (15)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 047 173,49					944 321,17	112 265,92	0,00	35 056,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 047 173,49					944 321,17	112 265,92	0,00	35 056,21
17590	N	0,00	A-1	713 115,00	11,00	F	FIXE	3,690	44 557,14	26 059,08	0,00	205,58
237133	N	0,00	B-4	596 813,91	9,00	V	TF/CMS-GBP-EUR	4,000	49 709,19	24 204,12	0,00	179,87
358323	N	0,00	A-1	1 628 640,00	11,00	F	FIXE	2,900	135 720,00	47 886,54	0,00	25 495,76
A030061	N	0,00	A-1	489 500,00	1,00	F	FIXE	3,740	326 333,32	13 730,47	0,00	118,66
MIN172597	N	0,00	A-1	963 194,72	4,00	V	EURIBOR12M	0,000	179 941,29	0,00	0,00	2 747,26
MIN213845	N	0,00	A-1	655 909,86	2,00	V	EURIBOR12M	0,058	208 060,23	385,71	0,00	6 309,08
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		179 650,00					42 090,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		179 650,00					42 090,00	0,00	0,00	0,00
9C54001	N	0,00	A-1	123 200,00	3,00	F	FIXE	0,000	30 800,00	0,00	0,00	0,00
9C54289	N	0,00	A-1	56 450,00	4,00	F	FIXE	0,000	11 290,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 226 823,49					986 411,17	112 265,92	0,00	35 056,21

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DU RESEAU METROPOLITAIN
DE TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 259 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					5 259 000,00										
17590	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	10/12/2008	29/03/2009	200 000,00	F	FIXE	3,690	3,590		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N		A-1
237133	CREDIT AGRICOLE CIB	22/12/2006	29/12/2006	29/12/2007	700 000,00	V	TF/CMS-GBP-EUR	3,470	3,920		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N		B-4
270343/T1	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	320 000,00	V	TF-CS+MARG.EVOL	3,030	3,140		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N		A-1
322013	CREDIT AGRICOLE CIB	28/06/2010	01/07/2010	01/10/2010	200 000,00	F	FIXE	3,690	3,800		T	C Amortissements Constants	N		A-1
560	SOCIETE GENERALE	22/12/2009	31/12/2009	31/01/2010	400 000,00	F	FIXE	3,565	3,680		M	C Amortissements Constants	N		A-1
925515DP	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	05/12/2013	16/12/2013	02/04/2014	200 000,00	F	FIXE	3,715	3,810		T	C Amortissements Constants	N		A-1
A030061	CAISSE EPARGNE PAYS LORRAINS	24/06/2003	25/06/2003	25/09/2003	40 000,00	F	FIXE	3,740	3,790		T	C Amortissements Constants	N		A-1
CFF 778011492U	CREDIT FONCIER (GPE CE)	27/12/2005	29/12/2005	01/03/2006	100 000,00	V	TF/LIBOR-USD	3,710	3,620		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N		A-1
MIS508928	CAFFIL	12/05/2016	01/06/2016	01/06/2017	529 000,00	F	FIXE	1,880	1,910		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N		A-1
MON504825	LA BANQUE POSTALE	29/05/2015	24/06/2015	01/01/2016	2 570 000,00	F	FIXE	1,530	1,540		S	C Amortissements Constants	N		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00							
1681 Autres emprunts (total)					0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00							
1687 Autres dettes (total)					0,00							
Total général					5 259 000,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 411 466,31					219 676,67	99 069,17	0,00	26 969,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 411 466,31					219 676,67	99 069,17	0,00	26 969,84
17590	N	0,00	A-1	142 623,00	11,00	F	FIXE	3,690	8 911,43	5 211,81	0,00	41,12
237133	N	0,00	B-4	417 769,73	9,00	V	TF/CMS-GBP-EUR	4,000	34 796,44	16 942,88	0,00	125,91
270343/T1	N	0,00	A-1	227 587,26	11,00	F	FIXE	3,050	14 298,27	7 037,82	0,00	18,07
322013	N	0,00	A-1	137 500,00	13,00	F	FIXE	3,690	10 000,00	4 990,21	0,00	1 202,33
560	N	0,00	A-1	260 000,01	12,00	F	FIXE	3,565	20 000,04	9 064,84	0,00	23,77
925515DP	N	0,00	A-1	172 500,00	17,00	F	FIXE	3,715	10 000,00	6 338,71	0,00	1 525,99
A030061	N	0,00	A-1	4 000,00	1,00	F	FIXE	3,740	2 666,68	112,20	0,00	0,97
CFF 778011492U	N	0,00	A-1	53 286,31	8,00	F	FIXE	3,710	5 119,96	1 932,42	0,00	156,02
MIS508928	N	0,00	A-1	529 000,00	24,00	F	FIXE	1,880	11 083,85	10 083,33	0,00	5 788,00
MON504825	N	0,00	A-1	2 467 200,00	23,00	F	FIXE	1,530	102 800,00	37 354,95	0,00	18 087,66
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 411 466,31					219 676,67	99 069,17	0,00	26 969,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE
STATIONNEMENT**

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					33 800 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					33 800 000,00									
18487	SOCIETE GENERALE	07/09/2011	20/10/2011	20/04/2012	3 100 000,00	V	TF/EUR-3M	1.840	1.840		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
20158302	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	06/04/2012	30/04/2012	31/07/2012	4 850 000,00	F	FIXE	4.460	4.530		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
270343/71	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	350 000,00	V	TF-CS+MARG.EVOL	3.030	3.140		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
322013	CREDIT AGRICOLE CIB	28/06/2010	01/07/2010	01/10/2010	300 000,00	F	FIXE	3.690	3.800		T	C Amortissements Constants	N	A-1
82052/569501	BANQ EUROPEENNE INVESTISSEMENT	07/02/2013	07/02/2014	07/05/2014	8 000 000,00	F	FIXE	2.884	2.920		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
861	SOCIETE GENERALE	14/01/2013	17/01/2013	31/03/2013	5 000 000,00	F	FIXE	4.050	4.180		T	C Amortissements Constants	N	A-1
CRED.MUT.06/06	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	20/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	1 700 000,00	F	FIXE	3.700	3.640		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MIS508928	CAFFIL	12/05/2016	01/06/2016	01/06/2017	3 000 000,00	F	FIXE	1.880	1.910		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON276796	DEXIA CREDIT LOCAL	01/12/2011	15/12/2011	01/01/2013	5 600 000,00	F	FIXE	4.510	4.510		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON507858	LA BANQUE POSTALE	19/10/2015	10/11/2015	01/03/2016	1 900 000,00	F	FIXE	2.170	2.190		T	C Amortissements Constants	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tisse- ment (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					33 800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		27 669 872,76					1 654 065,54	896 391,14	0,00	299 736,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		27 669 872,76					1 654 065,54	896 391,14	0,00	299 736,34
18487	N	0,00	B-1	2 734 592,51	15,00	V	TF/EUR-3M	1,840	96 059,58	50 353,78	0,00	9 844,66
20158302	N	0,00	A-1	3 716 357,50	10,00	F	FIXE	4,460	284 151,57	161 041,03	0,00	25 790,04
270343/T1	N	0,00	A-1	248 923,57	11,00	F	FIXE	3,050	15 638,74	7 697,61	0,00	19,76
322013	N	0,00	A-1	206 250,00	13,00	F	FIXE	3,690	15 000,00	7 485,32	0,00	1 803,49
82052/569501	N	0,00	A-1	7 152 960,23	17,00	F	FIXE	2,884	324 992,44	202 797,62	0,00	29 430,77
861	N	0,00	A-1	3 666 666,72	10,00	F	FIXE	4,050	333 333,32	145 396,88	0,00	375,00
CRED.MUT.06/06	N	0,00	A-1	672 136,15	4,00	F	FIXE	3,700	124 840,82	24 869,04	0,00	10 263,66
MIS508928	N	0,00	A-1	3 000 000,00	24,00	F	FIXE	1,880	62 857,37	57 183,33	0,00	32 824,20
MON276796	N	0,00	A-1	4 447 986,08	10,00	F	FIXE	4,510	321 191,70	200 604,17	0,00	186 118,43
MON507858	N	0,00	A-1	1 824 000,00	23,00	F	FIXE	2,170	76 000,00	38 962,36	0,00	3 266,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		27 669 872,76					1 654 065,54	896 391,14	0,00	299 736,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					13 156 516,46									
1641 Emprunts en euros (total)					13 156 516,46									
169127DS	DEPFA BANK (ANC.CL)	24/11/1999	24/11/1999	24/02/2000	457 347,05	V	EURIBOR3M	4,500	4,290		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-4
17590	SOCIETE GENERALE	05/11/2008	10/12/2008	29/03/2009	2 890 000,00	F	FIXE	3,690	3,590		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
18487	SOCIETE GENERALE	07/09/2011	20/10/2011	20/04/2012	2 900 000,00	V	TF/EUR-3M	1,840	1,840		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	B-1
20158302	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	06/04/2012	30/04/2012	31/07/2012	800 000,00	F	FIXE	4,460	4,530		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
270343/T1	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	2 110 000,00	V	TF-CS+MARG.EVOL	3,030	3,140		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
322013	CREDIT AGRICOLE CIB	29/06/2010	01/07/2010	01/10/2010	600 000,00	F	FIXE	3,690	3,800		T	C Amortissements Constants	N	A-1
358323	CREDIT AGRICOLE CIB	11/06/2013	11/06/2013	03/06/2014	2 700,00	F	FIXE	2,900	2,950		A	C Amortissements Constants	N	A-1
8376663A	CREDIT FONCIER (GPE CE)	21/12/2012	04/01/2013	04/04/2013	1 000 000,00	F	FIXE	4,310	4,450		T	C Amortissements Constants	N	A-1
925515DP	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	05/12/2013	16/12/2013	02/04/2014	800 000,00	F	FIXE	3,715	3,810		T	C Amortissements Constants	N	A-1
9L07251	CAISSE EPARGNE PAYS LORRAINS	14/09/2009	10/12/2009	25/03/2010	300 000,00	V	EURIBOR3M	0,000	2,280		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
A030061	CAISSE EPARGNE PAYS LORRAINS	24/06/2003	25/06/2003	25/09/2003	5 000,00	F	FIXE	3,740	3,790		T	C Amortissements Constants	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN172597	DEXIA CREDIT LOCAL	12/07/2001	16/07/2001	31/07/2001	91 469,41	V	EURIBOR12M	3,410	3,210		M	F In Fine	N	A-4
MIS508928	CAFFIL	12/05/2016	01/06/2016	01/06/2017	1 200 000,00	F	FIXE	1,880	1,910		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 156 516,46									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 149 432,20					558 617,77	298 285,63	0,00	45 388,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 149 432,20					558 617,77	298 285,63	0,00	45 388,15
169127DS	N	0,00	A-1	37 261,25	0,00	V	EURIBOR3M	0,000	37 261,25	296,68	0,00	0,00
17590	N	0,00	A-1	2 060 902,36	11,00	F	FIXE	3,690	128 770,14	75 310,74	0,00	594,13
18487	N	0,00	B-1	2 558 167,19	15,00	V	TFEUR-3M	1,840	89 862,18	47 105,15	0,00	9 209,52
20158302	N	0,00	A-1	613 007,42	10,00	F	FIXE	4,460	46 870,36	26 563,47	0,00	4 254,03
270343/T1	N	0,00	A-1	1 500 653,52	11,00	F	FIXE	3,050	94 279,23	46 405,62	0,00	119,15
322013	N	0,00	A-1	412 500,00	13,00	F	FIXE	3,690	30 000,00	14 970,64	0,00	3 606,98
358323	N	0,00	A-1	2 160,00	11,00	F	FIXE	2,900	180,00	63,51	0,00	33,81
8376663A	N	0,00	A-1	812 500,00	16,00	F	FIXE	4,310	50 000,00	34 685,02	0,00	8 124,65
925515DP	N	0,00	A-1	690 000,00	17,00	F	FIXE	3,715	40 000,00	25 354,88	0,00	6 103,95
9L07251	N	0,00	A-1	232 884,62	17,00	V	EURIBOR3M	2,000	10 520,10	4 642,56	0,00	129,71
A030061	N	0,00	A-1	500,00	1,00	F	FIXE	3,740	333,32	14,03	0,00	0,12
MINI172597	N	0,00	A-1	28 895,84	4,00	V	EURIBOR12M	0,000	5 398,24	0,00	0,00	82,42
MIS08928	N	0,00	A-1	1 200 000,00	24,00	F	FIXE	1,880	25 142,95	22 873,33	0,00	13 129,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES - BP - 2017

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 149 432,20					558 617,77	298 285,63	0,00	45 388,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					61 012 500,04									
1641 Emprunts en euros (total)					61 012 500,04									
1089	SOCIETE GENERALE	20/10/2014	03/11/2014	03/11/2015	14 500 000,00	F	FIXE	1,955	1,980		A	C Amortissements Constants	N	A-1
322013	CREDIT AGRICOLE CIB	28/06/2010	01/07/2010	01/10/2010	6 700 000,00	F	FIXE	3,690	3,800		T	C Amortissements Constants	N	A-1
919	SOCIETE GENERALE	12/07/2013	01/08/2013	01/11/2013	10 000 000,00	F	FIXE	3,587	3,690		T	C Amortissements Constants	N	A-1
925515DP	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	05/12/2013	16/12/2013	02/04/2014	9 500 000,00	F	FIXE	3,715	3,810		T	C Amortissements Constants	N	A-1
AFL/16-139	AGENCE FRANCE LOCALE	05/04/2016	08/04/2016	20/03/2017	9 712 500,04	F	FIXE	1,300	1,320		A	C Amortissements Constants	N	A-1
MON276796	DEXIA CREDIT LOCAL	01/12/2011	15/12/2011	01/01/2013	6 600 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON507858	LA BANQUE POSTALE	19/10/2015	10/11/2015	01/03/2016	4 000 000,00	F	FIXE	2,170	2,190		T	C Amortissements Constants	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00							
1681 Autres emprunts (total)					0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00							
1687 Autres dettes (total)					0,00							
Total général					61 012 500,04							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		53 019 769,35					3 221 047,36	1 464 482,73	0,00	520 294,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		53 019 769,35					3 221 047,36	1 464 482,73	0,00	520 294,98
1089	N	0,00	A-1	13 050 000,00	17,00	F	FIXE	1,955	725 000,00	258 670,94	0,00	39 489,64
322013	N	0,00	A-1	4 606 250,00	13,00	F	FIXE	3,690	335 000,00	167 172,12	0,00	40 277,89
919	N	0,00	A-1	8 375 000,00	16,00	F	FIXE	3,587	500 000,00	297 745,90	0,00	47 864,03
925515DP	N	0,00	A-1	8 193 750,00	17,00	F	FIXE	3,715	475 000,00	301 089,14	0,00	72 484,42
AFL/16-139	N	0,00	A-1	9 712 500,04	14,00	F	FIXE	1,300	647 500,00	121 352,29	0,00	93 948,65
MON276796	N	0,00	A-1	5 242 269,31	10,00	F	FIXE	4,510	378 547,36	236 426,34	0,00	219 353,86
MON507858	N	0,00	A-1	3 840 000,00	23,00	F	FIXE	2,170	160 000,00	82 026,00	0,00	6 876,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		53 019 769,35					3 221 047,36	0,00	1 464 482,73	520 294,98

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					268 806 653,59									
1641 Emprunts en euros (total)					268 806 653,59									
1094642	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/07/2007	06/09/2007	01/08/2008	10 000 000,00	V	LIVRETA	2,700	3,420		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1141686	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/08/2009	01/07/2010	01/10/2010	8 100 000,00	V	LIVRETA	2,500	3,450		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1210987	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/12/2011	01/02/2012	01/05/2012	10 000 000,00	V	LEP	2,750	4,190		T	C Amortissements Constants	N	A-1
1242162	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/08/2012	28/01/2013	01/01/2014	13 700 000,00	F	FIXE	3,060	3,060		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
1260381	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/08/2012	02/01/2014	01/01/2015	13 700 000,00	F	FIXE	3,370	3,370		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
134843	CREDIT AGRICOLE CIB	27/05/2003	20/06/2003	10/06/2004	6 500 000,00	V	TAG12M	0,676	2,210		A	C Amortissements Constants	N	A-1
1425837/1	CREDIT AGRICOLE CIB	29/12/2003	01/09/2004	01/12/2004	6 400 000,00	V	FIXE-ST	0,950	2,210		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
169127DS	DEPFA BANK (ANC.CL)	24/11/1999	24/11/1999	24/02/2000	10 061 635,14	V	EURIBOR3M	4,500	4,290		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-4
17986	SOCIETE GENERALE	08/07/2009	16/12/2009	16/01/2010	700 000,00	F	FIXE	3,140	3,080		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
20575569501	BANQ.EUROPENNE INVESTISSEMENT	28/08/2000	28/08/2000	28/08/2001	18 293 882,07	F	FIXE	5,620	5,620		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-4

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2017

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
20575/569501	BANQ.EUROPENNE INVESTISSEMENT	28/12/2000	28/12/2000	15/03/2001	10 671 431,21	V	EURIBOR3M	4,500	4,200		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-4
20575/569501	BANQ.EUROPENNE INVESTISSEMENT	20/03/2001	02/04/2001	15/06/2001	18 293 882,07	V	EURIBOR3M	4,500	4,210		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-4
270343/T1	CREDIT AGRICOLE CIB	17/12/2007	20/12/2007	31/03/2008	1 470 000,00	V	TF-CS+MARG.EVOL	3,030	3,140		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
292493	CREDIT AGRICOLE CIB	05/11/2008	15/11/2008	15/02/2009	10 000 000,00	F	FIXE	3,095	3,520		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
6928273Z	CREDIT FONCIER (GPE CE)	05/11/2008	28/11/2008	30/01/2009	3 700 000,00	F	FIXE	3,535	3,430		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
704557DP	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	01/12/2011	30/12/2011	30/03/2013	6 700 000,00	F	FIXE	4,560	4,580		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
82052/569501	BANQ.EUROPENNE INVESTISSEMENT	07/02/2013	03/12/2013	03/03/2014	17 300 000,00	F	FIXE	2,873	2,900		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
82052/569501	BANQ.EUROPENNE INVESTISSEMENT	07/02/2013	07/02/2014	07/05/2014	1 300 000,00	F	FIXE	2,884	2,920		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
A050242 (14L10061)	CAISSE EPARGNE PAYS LORRAINS	22/12/2005	25/12/2005	25/03/2006	3 375 000,00	V	TF/CMS10-2	3,110	3,030		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
CFF 778011492U	CREDIT FONCIER (GPE CE)	27/12/2005	29/12/2005	01/03/2006	4 900 000,00	V	TF/LIBOR-USD	3,710	3,620		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
CFF 778031792L	CREDIT FONCIER (GPE CE)	21/08/2001	27/12/2002	01/04/2003	6 700 000,00	F	FIXE	2,500	2,880		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
CFF 778097492Z/1	CREDIT FONCIER (GPE CE)	13/11/2000	13/11/2000	01/11/2001	18 293 882,07	F	FIXE	5,500	5,500		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-4
CRED.MUT.06/06	CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL	20/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	11 600 000,00	F	FIXE	3,700	3,640		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-1
DGI-2000	DEKABANK DEUTSCHE GIROZENTRALE	22/08/2000	22/08/2000	22/02/2001	9 146 941,03	V	EURIBOR6M	4,260	4,240		S	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	A-4

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2017

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
MIS265768	DEXIA CREDIT LOCAL	08/07/2009	02/10/2009	01/02/2010	10 000 000,00	F	FIXE	3,150	2,990		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MIS089928	CAFFIL	12/05/2016	01/06/2016	01/06/2017	5 271 000,00	F	FIXE	1,880	1,910		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
MON507857	LA BANQUE POSTALE	19/10/2015	10/11/2015	01/06/2016	10 000 000,00	F	FIXE	2,170	2,180		S	C Amortissements Constants	O	A-1
MON507858	LA BANQUE POSTALE	19/10/2015	10/11/2015	01/03/2016	1 000 000,00	F	FIXE	2,170	2,190		T	C Amortissements Constants	O	A-1
MON507859	LA BANQUE POSTALE	27/10/2015	05/01/2016	01/05/2016	1 729 000,00	F	FIXE	2,190	2,210		T	C Amortissements Constants	O	A-1
MPH254275	DEXIA CREDIT LOCAL	10/12/2007	21/12/2007	01/12/2008	5 900 000,00	V	TF/CMS-GBP-CHF	3,250	3,740		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
saarlB-06/12	SAAR LB	18/06/2012	29/06/2012	29/12/2012	14 000 000,00	F	FIXE	3,882	3,920		S	C Amortissements Constants	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					268 806 653,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		149 454 476,35					13 652 429,55	3 976 750,56	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		149 454 476,35					13 652 429,55	3 976 750,56	0,00	
1094642	N	0,00	A-1	6 105 563,50	10,00	V	LIVRETA	1,200	522 542,44	73 266,76	0,00	28 083,36
1141686	N	0,00	A-1	5 652 505,56	12,00	V	LIVRETA	1,000	409 325,17	56 525,06	0,00	13 399,24
1210987	N	0,00	A-1	6 999 999,94	10,00	V	LEP	2,600	666 666,68	176 842,91	0,00	27 901,85
1242162	N	0,00	A-1	12 546 993,83	21,00	F	FIXE	3,060	408 093,00	383 938,01	0,00	371 450,37
1260381	N	0,00	A-1	12 972 221,93	22,00	F	FIXE	3,370	382 385,23	437 163,88	0,00	424 277,50
134843	N	0,00	A-1	866 666,64	1,00	V	TAG12M	1,000	433 333,34	8 666,66	0,00	4 867,58
1425837I1	N	0,00	B-1	3 245 224,00	7,00	V	TFEUR-3M	1,950	345 972,16	62 455,42	0,00	4 868,33
169127DS	N	0,00	A-1	819 747,53	0,00	V	EURIBOR3M	0,000	819 747,53	6 527,25	0,00	0,00
17986	N	0,00	A-1	527 635,22	12,00	F	FIXE	3,140	29 788,05	16 797,89	0,00	694,77
20575/569501	N	0,00	A-1	3 658 776,43	3,00	F	FIXE	0,000	914 694,11	0,00	0,00	0,00
20575/569501	N	0,00	A-1	2 134 286,25	3,00	V	EURIBOR3M	1,000	533 571,56	21 639,30	0,00	1 511,79
20575/569501	N	0,00	A-1	4 573 470,57	4,00	V	EURIBOR3M	1,000	914 694,10	39 382,67	0,00	3 455,51
2703437I1	N	0,00	A-1	1 045 478,99	11,00	F	FIXE	3,050	65 682,69	32 329,99	0,00	83,01
292493	N	0,00	A-1	7 131 149,75	11,00	F	FIXE	3,095	445 571,43	218 571,07	0,00	27 014,38
6928273Z	N	0,00	A-1	2 638 525,50	11,00	F	FIXE	3,535	164 861,42	92 372,38	0,00	15 302,70
704557DP	N	0,00	A-1	5 326 326,52	10,00	F	FIXE	4,560	383 606,05	242 880,49	0,00	170 572,79
82052/569501	N	0,00	A-1	15 292 399,87	16,00	F	FIXE	2,873	708 439,40	431 763,61	0,00	33 752,55
82052/569501	N	0,00	A-1	1 162 356,04	17,00	F	FIXE	2,884	52 811,26	32 954,62	0,00	4 782,50
A050242 (14L10061)	N	0,00	A-1	1 726 753,96	8,00	F	FIXE	3,110	173 370,29	52 402,94	0,00	939,37
CFF 778011492U	N	0,00	A-1	2 611 029,07	8,00	F	FIXE	3,710	250 878,16	94 688,58	0,00	7 644,75
CFF 778031792L	N	0,00	A-1	2 617 152,53	6,00	F	FIXE	2,500	381 094,22	62 738,32	0,00	14 285,93

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2017

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CFF 778097492Z/1	N	0,00	A-1	3 658 776,31	3,00	F	FIXE	4,540	914 694,12	152 583,29	0,00	21 109,61	
CRED.MUT.06/06	N	0,00	A-1	4 586 340,75	4,00	F	FIXE	3,700	851 855,03	169 694,61	0,00	70 034,40	
DGI-2000	N	0,00	A-1	2 759 327,28	3,00	V	EURIBOR6M	0,000	625 040,96	13 286,16	0,00	16 277,49	
MIS265768	N	0,00	A-1	7 555 122,20	12,00	F	FIXE	3,150	423 971,95	233 030,03	0,00	37 235,07	
MIS508928	N	0,00	A-1	5 271 000,00	24,00	F	FIXE	1,880	110 440,40	100 471,12	0,00	57 672,12	
MON507857	N	0,00	A-1	9 600 000,00	23,00	F	FIXE	2,170	400 000,00	206 150,00	0,00	17 002,31	
MON507858	N	0,00	A-1	960 000,00	23,00	F	FIXE	2,170	40 000,00	20 506,50	0,00	1 719,12	
MON507859	N	0,00	A-1	1 677 130,00	24,00	F	FIXE	2,190	69 160,00	36 161,17	0,00	5 837,19	
MPH254275	N	0,00	A-1	3 932 516,18	10,00	F	FIXE	3,250	276 805,46	129 581,87	0,00	10 230,91	
saarb-06/12	N	0,00	A-1	9 800 000,00	10,00	F	FIXE	3,882	933 333,34	371 378,00	0,00	2 836,85	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		149 454 476,35					13 652 429,55	3 976 750,56	0,00	1 394 843,35	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

A1.3
ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE
DE TAUX

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
IV	
A1.3	

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
18487	SOCIETE GENERALE	4 000 000,00	3 528 506,46	1	20,00		TF/EUR-3M	TF/EUR-3M	0,00		1,840	64 972,62	0,00	9,33
237133	CREDIT AGRICOLE CIB	8 000 000,00	4 774 511,25	4	20,00		TF/CMS-GBP-EUR	TF/CMS-GBP-EUR	0,00		4,000	193 632,96	0,00	12,63
TOTAL (B)		12 000 000,00	8 303 017,71						0,00			258 605,58	0,00	21,96
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		12 000 000,00	8 303 017,71						0,00			258 605,58	0,00	21,97

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
237133	CREDIT AGRICOLE CIB	1 000 000,00	596 813,91	4	20,00		TF/CMS-GBP-EUR	TF/CMS-GBP-EUR	0,00		4,000	24 204,12	0,00	11,42
TOTAL (B)		1 000 000,00	596 813,91						0,00			24 204,12	0,00	11,42
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 000 000,00	596 813,91						0,00			24 204,12	0,00	11,42

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

- (8) Montant, index ou formulé.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
237133	CREDIT AGRICOLE CIB	700 000,00	417 769,73	4	20,00		TF/CMS-GBP-EUR	TF/CMS-GBP-EUR	0,00		4,000	16 942,88	0,00	9,47
TOTAL (B)		700 000,00	417 769,73						0,00			16 942,88	0,00	9,47
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		700 000,00	417 769,73						0,00			16 942,88	0,00	9,47

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formulé.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE
STATIONNEMENT**

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV
	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
18487	SOCIETE GENERALE	3 100 000,00	2 734 592,51	1	20,00		TF/EUR-3M	TF/EUR-3M	0,00		1,840	50 353,78	0,00	9,88
TOTAL (B)		3 100 000,00	2 734 592,51						0,00			50 353,78	0,00	9,88
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 100 000,00	2 734 592,51						0,00			50 353,78	0,00	9,88

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611.1 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
18487	SOCIETE GENERALE	2 900 000,00	2 558 167,19	1	20,00		TF/EUR-3M	TF/EUR-3M	0,00		1,840	47 105,15	0,00	25,21
TOTAL (B)		2 900 000,00	2 558 167,19						0,00			47 105,15	0,00	25,21
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 900 000,00	2 558 167,19						0,00			47 105,15	0,00	25,21

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611.1 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
142583/T1	CREDIT AGRICOLE CIB	6 400 000,00	3 245 224,00	1	20,00		TF/EUR-3M	TF/EUR-3M	335 069,38		1,950	62 455,42	0,00	2,17
TOTAL (B)		6 400 000,00	3 245 224,00						335 069,38			62 455,42	0,00	2,17
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 400 000,00	3 245 224,00						335 069,38			62 455,42	0,00	2,17

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611.1 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

A1.4

ETAT DE LA DETTE –TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	1	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	12,63	0,00	
		Montant en euros	3 528 506,46	0,00	4 774 511,25	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	88,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 630 009,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	1	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	11,42	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	596 813,91	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	3 993 696,58	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	1	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	9,47	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	417 769,73	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE
STATIONNEMENT**

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	90,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 935 280,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	9,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 734 592,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	74,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 591 265,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	25,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 558 167,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	53 019 769,35	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	146 209 252,35	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	2,17	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	3 245 224,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

A2
METHODES UTILISEES
POUR LES AMORTISSEMENTS

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions de châteaux d'eau et d'usines de production d'eau potable	75	10/02/2017
L	Constructions de réservoirs d'eau potable	75	10/02/2017
L	Constructions de bâtiments d'exploitation	75	10/02/2017
L	Constructions de collecteurs d'assainissement	60	10/02/2017
L	Constructions de bassins de rétention	60	10/02/2017
L	Constructions de stations d'épuration	60	10/02/2017
L	Constructions de réseaux d'alimentation en eau potable	50	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur station d'épuration (génie civil)	50	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur usine de production d'eau potable (génie civil)	50	10/02/2017
L	Investissements sur collecteurs d'assainissement existant	25	10/02/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	10/02/2017
L	Investissements sur réseaux d'alimentation en eau potable existants	20	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur stations d'épuration (process)	20	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur usines de production d'eau potable (process)	20	10/02/2017
L	Travaux sur stations de pompage	20	10/02/2017
L	Investissements sur bâtiments d'exploitation existants	20	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Matériels de réseaux et d'exploitation	15	10/02/2017
L	Mobilier	12	10/02/2017
L	Compteurs d'eau	10	10/02/2017
L	Travaux sur transformateurs électriques, capteurs et autres installations spécifiques	10	10/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	10	10/02/2017
L	Installations techniques, matériels et outillage	5	10/02/2017
L	Voitures	5	10/02/2017
L	Télesurveillance centralisée des réseaux	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de nettoyage	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2017
L	Frais d'insertion	2	10/02/2017
L	Logiciels	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Constructions de châteaux d'eau et d'usines de production d'eau potable	75	10/02/2017
L	Constructions de réservoirs d'eau potable	75	10/02/2017
L	Constructions de bâtiments d'exploitation	75	10/02/2017
L	Constructions de collecteurs d'assainissement	60	10/02/2017
L	Constructions de bassins de rétention	60	10/02/2017
L	Constructions de stations d'épuration	60	10/02/2017
L	Constructions de réseaux d'alimentation en eau potable	50	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur station d'épuration (génie civil)	50	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur usine de production d'eau potable (génie civil)	50	10/02/2017
L	Investissements sur collecteurs d'assainissement existant	25	10/02/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	10/02/2017
L	Investissements sur réseaux d'alimentation en eau potable existants	20	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur stations d'épuration (process)	20	10/02/2017
L	Travaux de modernisation sur usines de production d'eau potable (process)	20	10/02/2017
L	Travaux sur stations de pompage	20	10/02/2017
L	Investissements sur bâtiments d'exploitation existants	20	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Matériels de réseaux et d'exploitation	15	10/02/2017
L	Mobilier	12	10/02/2017
L	Compteurs d'eau	10	10/02/2017
L	Travaux sur transformateurs électriques, capteurs et autres installations spécifiques	10	10/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	10	10/02/2017
L	Installations techniques, matériels et outillage	5	10/02/2017
L	Voitures	5	10/02/2017
L	Télesurveillance centralisée des réseaux	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de nettoyage	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2017
L	Frais d'insertion	2	10/02/2017
L	Logiciels	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Génie civil, gaines et fibres	25	10/02/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Mobilier	12	10/02/2017
L	Matériel de connexion optique	10	10/02/2017
L	Installations à caractère spécifique	10	10/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	10	10/02/2017
L	Installations techniques, matériels et outillage	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de nettoyage	5	10/02/2017
L	Voitures	5	10/02/2017
L	Matériel actif du réseau	5	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Logiciels	2	10/02/2017
L	Frais d'insertion	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE
STATIONNEMENT**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments durables	50	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques, téléphoniques	20	10/02/2017
L	Bâtiments légers, abris	12	10/02/2017
L	Mobilier	12	10/02/2017
L	Installations à caractère spécifique	10	10/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	10	10/02/2017
L	Matériels classiques	8	10/02/2017
L	Installations techniques, matériels et outillage	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de nettoyage	5	10/02/2017
L	Voitures	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Frais d'insertion	2	10/02/2017
L	Logiciels	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de terrains	50	10/02/2017
L	Bâtiments productifs de revenus (non affectés à l'usage du public ou à un S.P.A.)	50	10/02/2017
L	Fourreaux	25	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	10/02/2017
L	Mobilier	12	10/02/2017
L	Installations à caractère spécifique	10	10/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	10	10/02/2017
L	Installations techniques, matériels et outillage	5	10/02/2017
L	Matériel de transport terrestre y compris divers véhicules et voitures	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de nettoyage	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2017
L	Frais d'insertion	2	10/02/2017
L	Logiciels	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de terrains	50	10/02/2017
L	Bâtiments productifs de revenus (non affectés à l'usage du public ou à un S.P.A.)	50	10/02/2017
L	Fourreaux	25	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20	10/02/2017
L	Mobilier	12	10/02/2017
L	Installations à caractère spécifique	10	10/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	10	10/02/2017
L	Voitures	5	10/02/2017
L	Installations techniques, matériels et outillage	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de nettoyage	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	5	10/02/2017
L	Frais d'insertion	2	10/02/2017
L	Logiciels	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	10 février 2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de terrains et voiries	50	10/02/2017
L	Parkings relais	50	10/02/2017
L	Bâtiments d'exploitation	30	10/02/2017
L	Transports en communs en site propre	25	10/02/2017
L	Agencements et aménagements des constructions	20	10/02/2017
L	Trolleybus	20	10/02/2017
L	Coffres-forts	20	10/02/2017
L	Autobus	15	10/02/2017
L	Abris-bus et gares de correspondance	15	10/02/2017
L	Systèmes d'aide à l'exploitation et à l'informatisation des voyageurs	15	10/02/2017
L	Mises en conformité, adaptations et accessibilité des bus	15	10/02/2017
L	Installations complexes spécialisées ou à caractère spécifique	15	10/02/2017
L	Oblitérateurs, distributeurs de tickets, automates	15	10/02/2017
L	Fonds commercial	15	10/02/2017
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10	10/02/2017
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	10/02/2017
L	Matériel et outillage industriels	10	10/02/2017
L	Camions, tracteurs, véhicules industriels et engins divers	10	10/02/2017
L	Mobilier	10	10/02/2017
L	Autres matériels divers	10	10/02/2017
L	Autres immobilisations incorporelles	10	10/02/2017
L	Minibus	8	10/02/2017
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7	10/02/2017
L	Poteaux, installations de voirie	6	10/02/2017
L	Palettes retractables	5	10/02/2017
L	Véhicules légers	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau et informatique	5	10/02/2017
L	Matériel audiovisuel	5	10/02/2017
L	Logiciels spécifiques	5	10/02/2017
L	Frais d'études, de recherche et de développement	5	10/02/2017
L	Concessions et droits similaires, licences, droits et valeurs similaires	5	10/02/2017
L	Logiciels bureautiques	2	10/02/2017
L	Frais de publication et d'insertion dans la presse pour les biens amortissables	2	10/02/2017
L	Brevets (durée du privilège ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève)	0	10/02/2017
L	Subventions d'équipement transférables (sur la durée d'amortissement des biens)	0	10/02/2017

A3.1

ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		1 470 000,00	1 470 000,00	0,00	1 470 000,00
Contentieux digesteur STEP Maxéville	0,00	01/04/2016	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
Participation à l'assainissement collectif	0,00	24/06/2016	870 000,00	870 000,00	0,00	870 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		1 470 000,00	1 470 000,00	0,00	1 470 000,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A4.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES -
DEPENSES

A4.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES –
RECETTES

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 217 210,00	I 3 217 210,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 502 800,00	2 502 800,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 502 800,00	2 502 800,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		714 410,00	714 410,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	714 410,00	714 410,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 217 210,00	0,00	0,00	3 217 210,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 573 570,00	III 9 573 570,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 573 570,00	9 573 570,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	190,00	190,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	77 030,00	77 030,00
281311	Bâtiments d'exploitation	353 310,00	353 310,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	128 800,00	128 800,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	800,00	800,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	5 438 300,00	5 438 300,00
281561	Service de distribution d'eau	647 060,00	647 060,00
28182	Matériel de transport	29 670,00	29 670,00
28183	Matériel de bureau et informatique	47 350,00	47 350,00
28184	Mobilier	11 710,00	11 710,00
28188	Autres	5 690,00	5 690,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 833 660,00	2 833 660,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 573 570,00	0,00	0,00	0,00	9 573 570,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 217 210,00
Ressources propres disponibles	IV 9 573 570,00
Solde	V = IV – II (6) 6 356 360,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 411 860,00	I 1 411 860,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		986 700,00	986 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	944 600,00	944 600,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	42 100,00	42 100,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		425 160,00	425 160,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	425 160,00	425 160,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 411 860,00	0,00	0,00	1 411 860,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 566 417,00	III 5 566 417,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 566 417,00	5 566 417,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	100 640,00	100 640,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	22 100,00	22 100,00
281311	Bâtiments d'exploitation	153 740,00	153 740,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	201 750,00	201 750,00
28151	Installations complexes spécialisées	595 970,00	595 970,00
281532	Réseaux d'assainissement	3 467 890,00	3 467 890,00
281562	Service d'assainissement	211 310,00	211 310,00
28182	Matériel de transport	159 410,00	159 410,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 910,00	20 910,00
28184	Mobilier	7 180,00	7 180,00
28188	Autres	13 970,00	13 970,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	611 547,00	611 547,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 566 417,00	0,00	0,00	0,00	5 566 417,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 411 860,00
Ressources propres disponibles	IV 5 566 417,00
Solde	V = IV – II (6) 4 154 557,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		544 532,00	I 544 532,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		219 800,00	219 800,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	219 800,00	219 800,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		324 732,00	324 732,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	88 470,00	88 470,00
020	Dépenses imprévues	236 262,00	236 262,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	544 532,00	0,00	0,00	544 532,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		737 996,00	III 737 996,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		737 996,00	737 996,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	10,00	10,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 300,00	1 300,00
28153	Installations à caractère spécifique	650 150,00	650 150,00
28157	Aménagements des matériels industriels	1 060,00	1 060,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	85 476,00	85 476,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	737 996,00	0,00	0,00	0,00	737 996,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 544 532,00
Ressources propres disponibles	IV 737 996,00
Solde	V = IV – II (6) 193 464,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE
STATIONNEMENT**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 654 400,00	I 1 654 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 654 400,00	1 654 400,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 654 400,00	1 654 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 654 400,00	0,00	0,00	1 654 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 654 400,00	III 1 654 400,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 654 400,00	1 654 400,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	16 202,00	16 202,00
28138	Autres constructions	986 258,00	986 258,00
28153	Installations à caractère spécifique	10 540,00	10 540,00
28181	Installations générales, agencements	333 090,00	333 090,00
28184	Mobilier	1 086,00	1 086,00
28188	Autres	13 013,00	13 013,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	294 211,00	294 211,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 654 400,00	0,00	0,00	0,00	1 654 400,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 654 400,00
Ressources propres disponibles	IV 1 654 400,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		712 854,00	I 712 854,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		558 900,00	558 900,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	558 900,00	558 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		153 954,00	153 954,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	153 954,00	153 954,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	712 854,00	0,00	0,00	712 854,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 053 447,00	III 3 053 447,00
Ressources propres externes de l'année (a)		500,00	500,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	500,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 052 947,00	3 052 947,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	6 692,00	6 692,00
28131	Bâtiments	24 229,00	24 229,00
28135	Installations générales, agencements, ..	257 492,00	257 492,00
28138	Autres constructions	30 589,00	30 589,00
28153	Installations à caractère spécifique	392 630,00	392 630,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 576,00	5 576,00
28184	Mobilier	5 554,00	5 554,00
28188	Autres	41 391,00	41 391,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 288 794,00	2 288 794,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 053 447,00	0,00	0,00	0,00	3 053 447,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 712 854,00
Ressources propres disponibles	IV 3 053 447,00
Solde	V = IV – II (6) 2 340 593,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 221 500,00	I 3 221 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		3 221 500,00	3 221 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 221 500,00	3 221 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 221 500,00	0,00	0,00	3 221 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 221 500,00	III 3 221 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 221 500,00	3 221 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	13 970,00	13 970,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	280,00	280,00
28131	Bâtiments	1 247 870,00	1 247 870,00
28135	Installations générales, agencements, ..	9 710,00	9 710,00
28184	Mobilier	110,00	110,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	24 300,00	24 300,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 925 260,00	1 925 260,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 221 500,00	0,00	0,00	0,00	3 221 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 221 500,00
Ressources propres disponibles	IV 3 221 500,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		15 690 980,00	I 15 690 980,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		13 653 100,00	13 653 100,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 653 100,00	13 653 100,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 037 880,00	2 037 880,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 037 880,00	2 037 880,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	15 690 980,00	0,00	0,00	15 690 980,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		15 690 980,00	III 15 690 980,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		15 690 980,00	15 690 980,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 050,00	16 050,00
28128	Aménagement Autres terrains	24 620,00	24 620,00
28131	Bâtiments	175 930,00	175 930,00
28135	Installations générales, agencements, ..	260 440,00	260 440,00
28138	Autres constructions	39 740,00	39 740,00
28151	Installations complexes spécialisées	775 470,00	775 470,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 917 470,00	3 917 470,00
28154	Matériel industriel	6 730,00	6 730,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	7 269 390,00	7 269 390,00
28157	Aménagements des matériels industriels	16 420,00	16 420,00
28181	Installations générales, agencements	27 150,00	27 150,00
28182	Matériel de transport	1 117 900,00	1 117 900,00
28183	Matériel de bureau et informatique	287 380,00	287 380,00
28184	Mobilier	68 160,00	68 160,00
28188	Autres	870 060,00	870 060,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	818 070,00	818 070,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	15 690 980,00	0,00	0,00	0,00	15 690 980,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 15 690 980,00
Ressources propres disponibles	IV 15 690 980,00
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

METROPOLE DU GRAND NANCY - BUDGET TRANSPORTS - BP - 2017

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

A6

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				427 375,52	170 950,20	85 475,10	170 950,22
2015	Frais liés à la restructuration des services	5	10/04/2015	427 375,52	170 950,20	85 475,10	170 950,22

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				291 375,00	24 281,25	24 281,25	242 812,50
2016	Indemnité de réaménagement d'emprunt Dexia	12	01/04/2016	291 375,00	24 281,25	24 281,25	242 812,50

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

B. ENGAGEMENTS HORS BILAN

B1.2

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	3 470 472,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	3 470 472,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	32 354 800,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	10,73
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 098 677,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 098 677,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 662 192,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	5,07
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	318 745,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	318 745,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	947 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	33,66
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	2 550 456,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	2 550 456,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 007 400,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	63,64
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	856 903,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	856 903,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 866 200,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	17,61
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	4 685 530,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	4 685 530,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 435 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	63,02
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	17 629 180,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	17 629 180,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	68 334 907,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	25,80
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

B1.3
SUBVENTIONS VERSEES DANS
LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742		Subvention exceptionnelle d'équipement	Métropole du Grand Nancy	Etablissement de droit public	29 430,00
6743.3		Aides projets de solidarité à l'étranger visant à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable	Associations et communes	Association	50 000,00
6743.6		Participation pour analyse de données	Fédération nationale collectivités concédantes régies	Association	2 500,00
6743.7		Participation pour la facturation sociale de l'eau	CCAS	Etablissement de droit public	96 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742		Subvention exceptionnelle d'équipement	Métropole Grand Nancy	Etablissement de droit public	38 250,00
6743.3		Aides projets de solidarité à l'étranger visant à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable	Associations et communes	Association	50 000,00
6743.6		Participation pour analyse de données	Fédération nationale collectivités concédantes régies	Association	2 500,00
6743.7		Participation à la facturation sociale de l'eau	CCAS	Etablissement de droit public	64 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65732		Participation aux coûts de fonctionnement du Système d'Information Multimodale	Région Grand Est	Région	7 800,00
65734		Participation pour les titres de transport donnés aux personnes à la recherche d'un emploi	Communes membres	Commune	1 000,00
65735.1		Participation au fonctionnement du SM Transports Suburbains	Syndicat mixte des transports suburbains de nancy	Etablissement de droit public	1 315 000,00
65737.1		Participation pour les titres de transport donnés aux personnes à la recherche d'un emploi	CCAS	Etablissement de droit public	40 000,00
6574.1		Délégation de Service Public - réseau de transports urbains	Transdev Nancy	Entreprises	41 267 732,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

B2.1

ETATS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS AFFERENTS

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
1414 Eau potable	46 059 800,00	0,00	46 059 800,00	17 977 939,00	19 900 800,00	8 181 061,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
1416 Assainissement des eaux usées	29 301 500,00	-3 573 381,00	25 728 119,00	3 591 619,00	10 080 000,00	12 056 500,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
3108 Développement du haut débit et du très haut débit	930 000,00	184 371,00	1 114 371,00	894 371,00	120 000,00	100 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**BUDGET ANNEXE DES PARCS DE
STATIONNEMENT**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2403 Stationnement	3 388 000,00	802 142,00	4 190 142,00	3 445 142,00	425 000,00	320 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
3108 Développement du haut débit et du très haut débit	102 000,00	37 192,00	139 192,00	139 192,00	0,00	0,00
3101 Développement universitaire	678 000,00	-548 972,00	129 028,00	55 028,00	74 000,00	0,00
3201 Développement économique	596 250,00	0,00	596 250,00	66 329,00	387 950,00	141 971,00
2110 Grands événements et grands équipements	4 370 600,00	1 165 366,00	5 535 966,00	1 229 872,00	3 356 407,00	949 687,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
3203 Centre de Congrès - Parc des expositions	170 700,00	1 024 719,00	1 195 419,00	103 417,00	566 000,00	526 002,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2401 Transports urbains	28 679 645,00	0,00	28 679 645,00	8 918 193,00	10 294 250,00	9 467 202,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

C. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C1.1 ETAT DU PERSONNEL

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

IV - ANNEXES							IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016							C1.1	
C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016								
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)								
Directeur général	A							
Directeur général adjoint des services	A							
Administrateur hors classe	A							
Chef de projet	A							
Administrateur	A	1		1	1		1	
Directeur territorial	A	1		1				
Attaché principal	A	4		4	3,6		3,6	
Attaché territorial	A							
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	1		1	
Rédacteur principal 2ème classe	B	3		3	2		2	
Rédacteur	B	4		4	1,6		1,6	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		1	1		1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5		5	3,8		3,8	
Adjoint administratif de 1ère classe	C	5		5	4		4	
Adjoint administratif de 2ème classe	C	9		9	6,8		6,8	
TOTAL		34		34	24,8		24,8	
TOTAL Catégorie A		6		6	4,6		4,6	
TOTAL Catégorie B		8		8	4,6		4,6	
TOTAL Catégorie C		20		20	15,6		15,6	
FILIERE TECHNIQUE c)								
Ingénieur en chef hors classe	A							
Ingénieur en chef	A	1		1	1		1	
Ingénieur principal	A	10		10	7,8		7,8	
Ingénieur territorial	A	8		8	5,8		5,8	
Technicien principal de 1ère classe	B	20		20	15,1		15,1	
Technicien principal de 2ème classe	B	18		18	11	4	15	
Technicien territorial	B	8		8	4	1	5	
Agent de maîtrise principal	C	27		27	18,7		18,7	
Agent de maîtrise	C	21		21	17	1	18	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	27		27	23		23	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	29		29	23		23	
Adjoint technique de 1ère classe	C	27		27	28		28	
Adjoint technique de 2ème classe	C	41		41	33		33	
TOTAL		237		237	187,4	6	193,4	
TOTAL Catégorie A		19		19	14,6	0	14,6	
TOTAL Catégorie B		46		46	30,1	5	35,1	
TOTAL Catégorie C		172		172	142,7	1	143,7	
TOTAL GENERAL		271		271	212,2	6	218,2	

IV - ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016					C1.1		
C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016							
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		FONDEMENT DU CONTRAT	CONTRAT	
			INDICE	EUROS			NATURE DU CONTRAT
AGENTS OCCUPANTS UN EMPLOI PERMANENT							
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	451	2 102 €	3.2		CONTRACTUEL CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	396	1 845 €	3.2		CONTRACTUEL CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	333	1 552 €	3.2		CONTRACTUEL CDD
TECHNICIEN	B	TECH	335	1 561 €	3.2		CONTRACTUEL CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	332	1 547 €	3.2		CONTRACTUEL CDD
TOTAL GENERAL					8 607 €		

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV - ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016					C1.1		
C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016							
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Directeur général	A						
Directeur général adjoint des services	A						
Administrateur hors classe	A	1		1	1		1
Chef de projet	A						
Administrateur	A						
Directeur territorial	A						
Attaché principal	A	1		1	1		1
Attaché territorial	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Rédacteur principal 2ème classe	B						
Rédacteur	B						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1		1	0,8		0,8
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1		1	1		1
TOTAL		8		8	7,8		7,8
TOTAL Catégorie A		3		3	3		3
TOTAL Catégorie B		1		1	1		1
TOTAL Catégorie C		4		4	3,8		3,8
FILIERE TECHNIQUE c)							
Ingénieur en chef hors classe	A						
Ingénieur en chef	A	1		1	1		1
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur territorial	A	1		1	1		1
Technicien principal de 1ère classe	B	2		2	2		2
Technicien principal de 2ème classe	B	2		2	2		2
Technicien territorial	B						
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Agent de maîtrise	C						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C						
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique de 1ère classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique de 2ème classe	C	1		1	1		1
TOTAL		12		12	12		12
TOTAL Catégorie A		3		3	3		3
TOTAL Catégorie B		4		4	4		4
TOTAL Catégorie C		5		5	5		5
TOTAL GENERAL		20		20	19,8		19,8

C2

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A
ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

BUDGET ANNEXE DU
RESEAU METROPOLITAIN DE
TELECOMMUNICATIONS

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			C2

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de Service Public (3)				
Conseil n° 4 du 19/12/14 - affermage	TUTOR	TUTOR NANCY	Société Anonyme	
Détection d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

BUDGET ANNEXE DES CONGRES ET EVENEMENTS

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		C2

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1)
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de Service Public (3)				
Conseil n° 23 du 20/12/13 - affermage	SPL GRAND NANCY CONGRES ET EVENEMENTS	GRAND NANCY CONGRES ET EVENEMENTS	Société Publique Locale	1 700 000 €
Conseil n° 19 du 04/07/14 - affermage	SPL GRAND NANCY CONGRES ET EVENEMENTS	GRAND NANCY CONGRES ET EVENEMENTS	Société Publique Locale	600 000 €
Détection d'une part du capital				
Conseil n° 4 du 25/11/11	SPL GRAND NANCY CONGRES ET EVENEMENTS	GRAND NANCY CONGRES ET EVENEMENTS	Société Publique Locale	205 000 €
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			C2

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1) Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.			
--	--	--	--

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de Service Public (3)				
Conseil n° 1 du 25/11/11 - concession	VEOLIA TRANSDEV	TRANSDEV NANCY	Société Anonyme	41 267 732 €
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Voir état des subventions (B1.3)				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

D
ARRETE ET SIGNATURES

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 76
 Nombre de membres présents : 61
 Nombre de suffrages exprimés : 72
 VOTES :
 Pour : 58
 Contre : 14
 Abstentions : /

Date de convocation : 3 février 2017

Présenté par (1) ,
 A , le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 10 février 2017
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

métropole
 Grand Nancy
 Pour le Président,
 Pierre BOILEAU
 Vice-Président délégué aux Finances

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 13 février 2017

A , le 14 février 2017.

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

métropole
 Grand Nancy
 Pour le Président,
 Pierre BOILEAU
 Vice-Président délégué aux Finances